

**Compte-rendu de la Séance plénière
Conseil Académique du 7 juin 2017**

Présents : 84 votants (avec pouvoir) (*liste d'émarginement en annexe 1*)

L'ensemble des documents et des présentations est disponible sur :

<https://indico.lal.in2p3.fr/event/3506/>

Le Président du Conseil Académique ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres « étudiants ».

1. Informations du Président de l'Université Paris-Saclay – Gilles Bloch

Le Président fait un rappel des différents événements intervenus depuis la dernière séance. L'UEVE a rejoint l'université Paris-Saclay comme membre (journal officiel du 5 mai). Concernant l'Appel à manifestation d'intérêt « Ecoles Universitaires de Recherche » (EUR) : 18 projets ont été soumis, 8 projets débiteront en juin, 3 ont été encouragés avec quelques réserves, 6 sont à planifier pour début année prochaine, 1 seul a été rejeté.

Point sur le travail concernant l'université cible : pour rappel, le groupe d'élaboration G7, a sorti, le 24 mars, un premier document reprenant tous les sujets. Hervé Biauasser a pris de la distance par rapport au travail de groupe ce qui a donné quelques inquiétudes. Un modèle a alors été proposé qui consiste à créer un nouvel établissement EPSCP qui s'appuierait sur des composantes de types universitaires ou bien grandes écoles. Ces composantes autonomes pourraient garder dans un premier temps leur personnalité juridique (ce point serait rediscuté tous les 5 ans). Cette nouvelle université prenant un rôle de chef de file de la coordination territoriale en remplacement de la Comue. Autre caractéristique cette nouvelle université aurait une gouvernance centrale avec un équilibre 50/50 entre des élus et des personnalités extérieures au sein du CA.

Suite à plusieurs interrogations et échanges, Gilles Bloch souhaite revenir sur certains points qui doivent être clarifiés. Tout d'abord, pourquoi avoir proposé ce modèle d'université cible un EPSCP qui englobe certains établissements de la Comue et la disparition de celle-ci ? Hormis l'encouragement fort de l'état de travailler dans cette voie d'intégration, il s'agit d'abord de répondre à 4 besoins :

1. porter plus efficacement l'élaboration d'une stratégie politique et des actions transversales déjà développées ;
2. essayer de simplifier cette couche institutionnelle (au-dessus des établissements) et donc la disparition de la Comue ce qui vise à avoir un système plus visible notamment dans le portage de l'idex ;
3. faire reconnaître rapidement l'université Paris-Saclay comme une université de recherche de classe mondiale ;
4. une meilleure visibilité.

Ce modèle de transformation a été travaillé en plusieurs phases de construction. L'intention est de ne pas remettre en cause les actions qui ont été mises en œuvre mais de capitaliser sur les acquis des 5 dernières années. Le nouvel établissement sera structuré en composantes pour mener des actions transversales qui concernent notamment les missions attendues d'une université de rang mondial (recherche et innovation, formation,...).

Quel que soit le nombre d'écoles qui souhaite prendre le statut d'associé, il faudra définir les droits et devoirs des associés. Parallèlement à ce travail, certaines instances seront mobilisées notamment dans la définition de l'organisation interne de l'université.

Questions/Réponses

Quelle articulation avec les autres universités présentes dans la Comue ?

Paris-Sud se transformerait la première. Il ne faut pas aller dans des fusions d'universités car ce sont des processus très lourds (4 à 5 ans de chantier). Il faut avancer plus rapidement et passer un cap. La proposition est de le faire dans un format réduit.

On est à 6 mois de l'échéance quels établissements vont se positionner en tant qu'associé. Quel est le calendrier ?

Il y a dans un premier temps la déclaration politique des chefs d'établissement et dans un second temps la délibération de leur Conseil d'Administration. Des discussions sont en cours avec des établissements. Le schéma favorable serait d'avoir au moins un ou deux autres établissements associés à l'université Paris-Sud. A ce jour, aucun établissement ne s'est positionné fermement.

Qu'est-ce que la transformation Paris-Sud en Paris-Saclay changera en terme de visibilité internationale ?

La nouvelle université doit apparaître comme une université de recherche intensive de niveau international. Il n'est pas question que l'on revienne en arrière sur les acquis. Tous les établissements associés continuent à avoir et utiliser la même signature commune visible de l'extérieur.

Comment voyez-vous le rôle du CAC dans cette réflexion de la définition du projet ?

Le Conseil académique aura un rôle essentiel dans la réflexion sur la structuration académique de l'université.

Comment sera représenté le futur CAC si seul Paris-Sud soit le seul établissement dans cette université ?

Le CAC de la nouvelle université serait constitué par des membres des établissements. Il faut toutefois trouver un juste équilibre entre les membres fondateurs et les associés.

Lettre ouverte des élus de l'UVSQ : pourquoi pas 2 universités ?

Il est nécessaire de lancer le plus rapidement l'université cible et de ne pas se limiter à une simple fusion d'universités dont les procédures sont longues.

2. Intervention du Président de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay – Michel Bournat

Présentation faite dans le cadre de la vie de campus. La présentation est consultable sur le site indico

<https://indico.lal.in2p3.fr/event/3506/session/2/contribution/2/material/0/>

Questions/réponses :

- *Qui a en charge l'entretien des voiries (notamment route de Chevreuse) ? Qui est propriétaire des logements ? comment est prévue l'affectation ?*
- Les voiries des communes sont d'intérêt communautaire. La route 306 est gérée par le département, la 118 par l'Etat. Des travaux sont prévus pour la remise en état de la route de Chevreuse très dégradée.
- Des logements étudiants sont prévus sur le plateau mais également à Massy et Villebon. En ce qui concerne le mode de gestion, l'objectif est d'avoir des résidences mutualisées pour éviter l'affectation à un établissement. L'orientation qui se profile est l'affectation au Crous pour la gestion (objectif de favoriser la mixité).
- *Transport : il y a un manque d'interaction avec la communauté notamment un manque de liaison plateau/vallée. Les liaisons sud sont sous définies et sous dimensionnées. Quant au RER B les problèmes subsistent.*
- Des projets de travaux sont en cours d'étude pour l'aménagement de voies structurantes (306 et 118), le rond-point de Saint Aubin, le Christ de Saclay et Courtaboeuf (voir PPT de présentation). Pour la liaison Vallée Plateau, le choix du tracé du téléphérique (mode alternatif entre le Moulon et le Guichet) est défini en fonction des contraintes (opposants des riverains, bois classés, ...).
- *Construction d'un nouvel hôpital*
- L'hôpital construit sur le plateau sera public et porté par l'Agence Régionale de Santé. Il regroupera 4 hôpitaux dont 2 sont prévus d'être fermés (Juvisy et Longjumeau avec conservation du SMUR). Pour plus d'informations relatives à ce sujet, Michel Bournat conseille d'inviter M. Mesmer qui a en charge le dossier et pourra répondre plus précisément aux demandes.

L'échange entre Michel Bournat et les membres du CAc se poursuit en commission Vie de Campus.

3. Compte rendu de l'Appel à manifestation d'intérêt « Ecoles Universitaires de Recherche » (EUR) - Georges Gauthier

Le compte rendu de l'AAP vague 1 EUR se trouve sur la page indico https://indico.lal.in2p3.fr/event/3506/contributions/9375/attachments/8569/10055/EUR_Fin2.docx

Les membres du Conseil Académique ayant assisté aux réunions du jury n'ont fait part d'aucun manquement particulier aux principes généraux du Conseil Académique. Ils

pensent que l'équilibre général des composantes de l'Université Paris Saclay n'est pas remis en cause pas ces projets d'EUR.

4. Présentation du partenariat avec le Génopole – M. Grognet, président

M. Grognet présente l'activité du Génopole

<https://indico.lal.in2p3.fr/event/3506/session/3/contribution/5/material/slides/>

Le Conseil académique rédigera un avis favorable sur ce partenariat.

Les membres du CAc souhaitent qu'une recommandation soit faite en ce qui concerne les partenariats.

Recommandation

- D'établir tous les 4 ans un document traçant le bilan et les perspectives du partenariat noué avec chaque partenaire officiel de l'université Paris-Saclay ;
- D'essayer d'augmenter le nombre de ces partenaires, compte tenu de la présence d'un grand nombre d'acteurs sur son périmètre, notamment dans le domaine de l'innovation.

Deux votes seront soumis aux membres du CAc l'un sur l'approbation du partenariat avec le Génopole et l'autre sur la recommandation proposée. Adoption du vote électronique.

5. Compte rendu de la séance plénière du 21 février 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

https://indico.lal.in2p3.fr/event/3506/contributions/9381/attachments/8579/10065/CR_20_17_02_21.pdf

6. Point sur la commission ADR - Isabelle Siegler

Isabelle Siegler, présidente de la commission présente le bilan de cette commission

<https://indico.lal.in2p3.fr/event/3506/session/3/contribution/7/material/1/>

Les commissions qui statuent sur les demandes d'autorisation à diriger des recherches ont lieu environ 4 fois par an. Un appel à volontaires sera fait pour d'une part renouveler les membres et d'autre part solliciter des experts.

7. Textes étudiés en commission Recherche et Formation

Organisation des actions relatives à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique

Après avoir examiné le document sur l'organisation des actions relatives à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, le Conseil Académique de l'Université Paris Saclay apporte son plein soutien aux différentes opérations envisagées dans ce contexte (formation, comité d'éthique appliquée, réseau des référents). Le CAc souligne l'importance

de ces actions et demande que les moyens financiers et humains nécessaires à leur réalisation soient mis en place.

82 votants, texte adopté à l'unanimité

Règlement des études

Le règlement des études ayant été modifié ce jour en séance du conseil des tutelles, le Conseil Académique de l'Université Paris Saclay ne peut pas se prononcer sur le texte modifié.

Un vote électronique sera organisé sur son contenu.

Tarifs de masters internationaux

Le Conseil Académique de l'Université Paris Saclay émet **un avis réservé** sur les tarifs des masters internationaux.

Lors de l'examen de ces tarifs pour la rentrée universitaire 2016-2017, le CAC avait explicitement demandé une justification des coûts, un bilan financier annuel, et un retour chiffré sur l'attractivité de ces formations. Or le Cac constate que cette requête n'a pas été satisfaite.

Le Cac a noté « qu'une commission se mettait en place » pour le suivi de ces masers internationaux. Des données factuelles doivent être fournies au Cac pour l'examen de cette demande récurrente pour chaque rentrée universitaire.

82 votants, 1 contre, 1 abstention, 80 en accord avec l'avis réservé

Modalités de renouvellement des membres des conseils des Ecoles Doctorales

A l'examen du texte il apparaît que :

- *les doctorants sont élus par et parmi les doctorants inscrits à l'ED selon un calendrier et des modalités décidées par le conseil de l'ED*
- *les autres membres du conseil (représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens ; représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernées) sont élus par le conseil de l'Ecole Doctorale*
- *les personnalités qualifiées, dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés sont proposées par les membres du conseil de l'école doctorale après consultation de membres extérieurs.*

Chaque fois qu'un renouvellement des membres du conseil d'une école doctorale autre que les représentants des doctorants est nécessaire, le conseil de l'école doctorale à renouveler vote la proposition de renouvellement. La proposition complète et nominative de conseil renouvelé est alors soumise à l'approbation des établissements opérateurs de l'école doctorale et à l'Université Paris-Saclay, établissement accrédité, et fait l'objet d'un vote du conseil du collège doctoral.

Le Cac s'interroge sur plusieurs points :

- Que veut dire le terme de renouvellement : s'agit-il du renouvellement de tout ou partie du conseil (à chaque demande d'accréditation ou co-accréditation), ou du remplacement de membres démissionnaires ?

- Il semble que lors de la mise en place des conseils d'ED, les différents membres (hors étudiants et personnalités qualifiées) ont été nommés et qu'aucune durée de mandat n'ait été définie

- Le CAC s'interroge sur la transparence et l'aspect démocratique du renouvellement des membres des conseils d'ED tel que présenté. Si l'on décrypte ce qui est proposé, il semblerait que les membres de l'ED votent pour leur propre renouvellement, ce qui pose question. Dans le cas où un nouveau membre doit rejoindre l'ED, les membres nommés de l'ED votent sur les nouveaux membres proposés. On se demande alors pourquoi ces nouveaux membres ne sont pas eux aussi nommés.

Le CAC souhaite qu'une commission soit mise en place sur le renouvellement des membres des ED et plus généralement sur le fonctionnement des ED : durée du mandat, modalités de renouvellement, possibilité de renouvellement partiel ... Un processus électoral au sein des HDR rattachées à une ED pourrait être proposé afin de renouveler les membres des conseils des ED.

Avec les informations dont nous disposons à ce jour sur le sujet, le CAC émet un avis défavorable au texte concernant les modalités de renouvellement des membres des conseils des Ecoles Doctorales.

82 votants, 1 abstention, 81 en accord avec l'avis défavorable

NB Suite à l'avis défavorable transmis par le CAC au CA, celui-ci a demandé un nouveau texte qui a été préparé en intégrant l'ensemble des demandes du Conseil Académique. Ce texte a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration par voie électronique.

8. Point sur les élections des Conseils de composantes

La démarche est en cours de formalisation. Une commission électorale devra être créée. Un appel à volontaires sera fait pour la constitution de cette commission.

NB. Le CAC a recueilli plusieurs propositions et remercie les volontaires. La commission sera mise en place dès la publication de la note d'organisation par la Présidence de l'Université attendue en Septembre 2017.

9. Réunion avec les représentants des composantes

Initialement prévue le 30 juin, celle-ci a été reportée à la rentrée à la demande de certains représentants des composantes. La date retenue est le 14 septembre après-midi. Une réunion fin juin/début juillet est prévue pour affiner l'organisation de cette réunion.

10. Motion relative à la pérennisation des composantes de coordination

Le principe d'une telle motion est adopté. Le [texte](#) final fera l'objet d'un vote électronique.

11. Avis du CAc sur l'état actuel du projet Idex

[L'avis](#) présenté et discuté en séance fera l'objet d'un vote électronique.

12. Bulletin d'information n°2

Le bulletin sera distribué par voie électronique et en version papier. Le principe est d'émettre un bulletin de 4 pages avec des liens : vie de campus, avis du CAc sur le projet Idex, motions, ...

Le principe d'émettre un bulletin d'information n°2 est adopté.

La séance est levée à 17h00.

Prochaine plénière le 14 septembre (séance plénière le matin et réunion de discussion avec les responsables de composantes l'après-midi).